

**le comité d'éducation  
à la santé et à la citoyenneté**



le créer, le faire vivre

Renforcer  
Bâtir



L'éducation à la santé et à la citoyenneté  
- et ce qu'elle sous-entend en termes de prévention  
des conduites à risques - doit pour être cohérente,  
s'inscrire dans un projet éducatif global et pour être  
efficace, commencer très tôt car beaucoup  
de comportements responsables s'acquièrent d'autant plus  
aisément qu'ils font l'objet d'apprentissages précoces.

C'est certainement là que prend tout son sens la notion  
de continuité éducative, notamment à travers l'articulation  
entre les premier et second degrés.

Du constat de situations de crise à la prise de conscience  
par les équipes éducatives du nécessaire développement  
de stratégies, de la remédiation à court terme à la prévention  
à long terme : quelles actions concertées mettre en œuvre ?  
Comment ? Avec qui ?

Le Ministère de l'Éducation nationale en instituant les comités  
d'éducation à la santé et à la citoyenneté en 1998, précise le rôle  
de l'établissement scolaire dans une politique nationale  
de prévention et le dote d'un outil de concertation qui réunit  
tous ses partenaires.

Créer et faire vivre un CESC ne va pas sans poser question,  
tant sur le sens de la démarche que sur sa concrétisation  
au sein d'une communauté scolaire donnée.

Ce guide, fondé sur les interrogations des acteurs les plus  
proches de l'élève au quotidien, se veut une aide concrète  
à la contribution de chacun aux objectifs nationaux et  
à leur déclinaison académique (Orientations 10 et 11).

Le recteur,  
**Marc DEBENE**



## Fiches techniques

- "du CES au CESC" p 3
- Le CESC, présidence composition et fonctionnement p 4
- Le CESC, un outil pour la maîtrise du travail en réseau et en partenariat p 5
- La citoyenneté : son apprentissage et son exercice au quotidien p 6
- L'éducation à la santé : un volet de l'éducation à la citoyenneté p 7
- La prévention : une action dans la continuité p 8

## Renseignements pratiques par département

### 22 Côtes d'Armor

- se documenter p 9
- se former p 10
- financer son projet p 11
- faire appel à des partenaires extérieurs p 12
- répertoire personnel p 14

### 29 Finistère

- se documenter p 15
- se former p 16
- financer son projet p 17
- faire appel à des partenaires extérieurs p 18
- répertoire personnel p 20

### 35 Ille-et-Vilaine

- se documenter p 21
- se former p 22
- financer son projet p 23
- faire appel à des partenaires extérieurs p 24
- répertoire personnel p 26

### 56 Morbihan

- se documenter p 27
- se former p 28
- financer son projet p 29
- faire appel à des partenaires extérieurs p 30
- répertoire personnel p 32

## Bibliographie p 33

## Annexes

- sommaire du B.O. hors série n°9 du 4 novembre 1999 "repères pour la prévention des conduites à risque" p 34
- note de cadrage académique du 4 mai 2000 p 37

*Les renseignements pratiques ont été rédigés à partir des éléments fournis en 1999-2000 par les départements et des données relevées sur minitel.*



## Du comité d'environnement social (CES), au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)

L'implication de l'École dans la prévention des conduites à risque date de 1983. Le Comité d'Éducation à la Santé en 1990, puis le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté en 1998, visent à ancrer cette démarche dans le quotidien de la vie scolaire : comment travailler autrement pour répondre à la problématique posée et à son évolution dans le temps ?

Outils du projet d'établissement, leviers d'action pour l'équipe éducative, ils se réfèrent tous deux au *partenariat*, mais ils renvoient à des concepts différents de la prévention.



### **partenariat**

système associant des personnes ou des groupes pour la réalisation d'un projet.

**1990**

Le CES ou la nécessité pour l'établissement de prendre en compte la réalité de son *environnement*. C'est une ouverture vers l'extérieur et une action concertée de tous les partenaires de proximité. **L'élève est l'objet de toutes les attentions.**



### **environnement**

Ensemble des conditions naturelles et culturelles susceptibles d'agir sur les activités humaines (renvoie au cadre de vie).

**1998**

Le CESC ou la volonté de former des citoyens capables d'exercer des choix éclairés. C'est un travail d'*éducation* impliquant toute la communauté scolaire avec le concours de ses partenaires.

**L'élève valorisé et responsabilisé est acteur d'une réflexion lui permettant de saisir le sens de valeurs partagées et d'accéder à la citoyenneté.**



### **éducation**

Action d'éduquer, de former, d'instruire ; manière de comprendre, de dispenser, de mettre en œuvre cette formation. L'éducation ne peut se concevoir qu'évolutive dans une société qui évolue sans cesse.



# Présidence, composition, fonctionnement *du comité* *d'éducation à la santé et à la citoyenneté*

## Le chef d'établissement dans le dispositif

Il pilote, il impulse, il coordonne, il facilite.

Le CESC a une composition et un fonctionnement variables d'un établissement à l'autre. Dans tous les cas sa présidence incombe au chef d'établissement.

Constitué à l'origine de volontaires pour agir, le CESC se structure d'abord au sein de l'établissement, puis s'ouvre aux autres acteurs de l'École, et enfin, autant que de besoin, aux partenaires externes liés à l'institution.

La place accordée aux élèves et aux parents est essentielle.

Le fonctionnement rigoureux du CESC sur la planification des réunions et le suivi de la réflexion qui y est menée, restera souple sur l'organisation concrète du travail et adapté aux caractéristiques locales.

La création du CESC est soumise au vote du conseil d'administration puis portée à la connaissance de tous les membres de la communauté éducative et des partenaires.

Exemple d'un collège de taille moyenne en zone suburbaine

## Président

le principal

## Membres actifs

- trois élèves, un parent d'élève
- personnels de l'établissement : trois professeurs, l'infirmière, le conseiller d'éducation, un aide éducateur, un agent de service
- personnels de "proximité" : le médecin, l'assistante sociale, le conseiller d'orientation psychologue, un psychologue scolaire, un directeur d'école
- partenaires extérieurs : un conseiller municipal, un gendarme, un éducateur justice.

## Fonctionnement

Dix huit personnes travaillant :

- en séances plénières trois fois par an

et

• en commissions "citoyenneté", "santé", "sécurité" réunies selon un rythme déterminé par les nécessités des actions et les disponibilités des acteurs.



# *Le comité d'éducation à la santé* **et à la citoyenneté, un outil pour la maîtrise** **du travail en réseau et en partenariat**

L'Ecole par sa mission éducative est un acteur fort du maillage public de prévention. Elle ne peut l'être efficacement qu'à partir de la réalité quotidienne de l'établissement scolaire et de ses élèves. Le C.E.S.C est un outil privilégié pour fédérer localement les ressources de l'institution et de ses partenaires, autour d'un projet pédagogique et éducatif.

*Pour donner tout leur sens aux rencontres éducatives qui viennent compléter l'enseignement ainsi qu'aux autres actions santé-citoyenneté,*

➡ *le CESC s'articule avec les structures existantes*

- **conseils**  
conseil des délégués élèves (CDE), conseil de la vie lycéenne (CVL), conseil de zone d'éducation prioritaire (CZEP) ...
- **commissions**  
commission d'hygiène et de sécurité (CHS) ...
- **comités**  
comité de pilotage de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances (CPLDPD), comité départemental de prévention de la délinquance (CDPD), comité communal de prévention de la délinquance (CCPD) ...
- **groupes**  
groupe opérationnel d'actions locales de sécurité (GOALS)...
- **réseaux**  
réseau d'éducation prioritaire (REP)...
- **contrats**  
contrat local de sécurité (CLS), contrat éducatif local (CEL)...
- **conventions**  
Éducation nationale / Justice...

➡ *le CESC met en synergie des compétences spécifiques*

- **à l'interne**
  - Personnels d'éducation et d'enseignement
  - Personnels des Services Spécialisés (médecins, infirmiers, assistants sociaux)
  - Personnels des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficultés
  - Conseillers d'orientation psychologues

• **à l'externe**

*Personnels des services de l'État*

- Action sanitaire et sociale
- Jeunesse et sports
- Justice
- Protection judiciaire de la jeunesse
- Police
- Gendarmerie
- Douanes

*Elus et personnels des collectivités territoriales*

*Membres d'associations spécifiques*

- Comité départemental d'éducation à la santé
- Comité départemental de prévention de l'alcoolisme
- ...



# La citoyenneté, son apprentissage et son exercice au quotidien

Si l'Ecole n'est pas une République, elle est le lieu de construction d'une chose publique (res publica), objet de l'éducation à la citoyenneté. C'est autour de cet objet que vont se construire autonomie et responsabilisation nécessaires à l'acquisition du sens civique.

**L'exercice réfléchi de la raison peut définir une éducation à la citoyenneté réussie.**  
Conjonction entre pratique et savoir, la citoyenneté s'acquiert en cours et en dehors des cours.

Au quotidien, la citoyenneté est une ambiance, un état d'esprit, une prise en charge par tous - adultes et élèves - de la vie en communauté dans le respect de soi et des autres. Son exercice est mesurable.

### Règlement intérieur

Outil légal nécessairement passé en conseil d'administration, soumis pour contrôle de légalité au recteur. Il est opposable devant un tribunal administratif.

### Charte de vie, de classe

Accord négocié par une communauté pour organiser la vie en commun. Elle s'inscrit dans le respect du cadre légal, fixé par le règlement intérieur.

### Citoyen

Celui qui appartient à une cité, en reconnaît la juridiction, est habilité à jouir sur son territoire du droit de cité et est astreint aux devoirs correspondants.

### Civisme

Préférence du bien public au bien propre. (Montesquieu)

### Sens civique

Sens des responsabilités et de ses devoirs.

### Civilité

Observation des règles en usage dans un corps social, ensemble des attitudes qui consiste à prendre l'autre en considération et à avoir conscience de son utilité.

## Indicateurs d'un exercice concret par les élèves et les personnels

#### clignotants "rouges"

- incivilités
- actes délictueux
- exclusions
- absentéisme
- ...

#### clignotants "verts"

- participation forte aux instances
- organisation de séquences festives, culturelles
- règlement des conflits
- ...

#### clignotants "rouges" et "verts"

- tutorat fréquent
- passages à l'infirmerie nombreux
- fréquentation forte des lieux d'écoute
- ...

## Indicateurs d'un apprentissage possible pour les élèves

- Règlement intérieur
- Charte
- Médiation
- Tutorat
- Instances institutionnelles
- Lieux d'échanges
- Lieux d'écoute
- Information
- ...

### Pour chaque dispositif se poseront des questions "clefs"

- construit par qui ?
- avec qui ?
- pour quoi faire ?
- comment ? quand ?
- avec quels effets ?



## L'éducation à la santé, un volet de l'éducation à la citoyenneté

L'éducation à la santé renvoie à l'acquisition du sens de ses droits, de ses responsabilités et de ses devoirs. Les comportements d'autrui peuvent influencer sur mon état physique, mental, social... l'inverse est vrai : "ma santé, c'est aussi celle des autres". Ainsi se révèle le lien avec le statut de citoyen, le civisme, l'éducation à la citoyenneté.

Pour mettre en œuvre une stratégie qui - impliquant tous les acteurs de la communauté - situe l'individu au sein de la "res publica", l'éducateur développera une démarche de santé communautaire, fondée notamment sur l'*ethnologie*.

Il s'agit à partir des représentations de "bien être" d'un groupe et des besoins qu'il exprime pour "se sentir mieux" de répondre aux objectifs de santé publique qui se réfèrent à l'*épidémiologie*, aux besoins repérés, ainsi qu'aux mesures prises par l'état pour protéger la santé des citoyens.

Ainsi les actions devront trouver un point d'équilibre entre ce qui est observé et ce qui est ressenti et s'appuyer sur ce qui est recevable pour aller vers ce qui est nécessaire.



### Ethnologie

Étude des sociétés dans l'ensemble de leurs manifestations coutumières, politiques, religieuses et économiques, comme dans leur histoire particulière.



### Epidémiologie

Branche de la médecine qui étudie les différents facteurs intervenants dans l'apparition et l'évolution des maladies.

**Un exemple qui illustre le défi français du passage d'une culture de soins individuels à une culture de prévention précoce par l'éducation**

L'alcool "tue", engendre des désordres publics mais a une image positive de convivialité assortie souvent d'un déni de sa propre consommation.

La consommation éclairée d'alcool, c'est-à-dire faite à partir de choix et en posant des limites, est un objectif national.

L'enseignant, sans forcément le vivre comme tel, contribue à ce processus de la maternelle au lycée. Dans sa classe, par sa pédagogie, il crée les conditions de réussite des actions de santé ("être bien dans son corps et dans sa tête") et de citoyenneté ("respect de soi, respect des autres") où sont largement impliqués l'ensemble des membres de la communauté éducative. Pour bonifier cet existant, trois axes sont à privilégier :

- une interaction forte "classe - vie scolaire"
- une mise en synergie de tous les personnels de l'École
- un travail maîtrisé avec les partenaires extérieurs.

### Quelques "incontournables" pour se familiariser avec l'éducation à la santé

- Etablir un constat de situation
- Poser une problématique
- Cerner un effet recherché
- Fixer des objectifs
- Les décliner en actions
- Choisir les partenaires
- Evaluer l'impact des actions par rapport à l'effet recherché



# La prévention, une action dans la continuité

## Ce que disent les programmes officiels

Les compétences à développer de l'école maternelle au collège :

- découvrir son corps
- découvrir et respecter des règles de vie et d'hygiène
- observer, comprendre les fonctions de nutrition, les fonctions motrices et identifier les conséquences de l'hygiène de vie
- prendre conscience du devoir de respecter les autres et du droit au respect de soi-même
- apprendre à respecter des règles de sécurité
- prévenir et protéger pour agir en fonction d'un risque reconnu
- vivre ensemble, écouter, s'exprimer, communiquer et argumenter afin d'être capable de discernement, responsable et autonome
- connaître ses droits et les recours possibles en cas de menace.

## Des actions construites dans le temps

L'éducation à la santé et à la citoyenneté doit s'inscrire dans un projet global de la maternelle jusqu'au lycée. Toutes les circonstances de la vie scolaire s'y prêtent : temps d'accueil, d'enseignement, d'accompagnement, organisation du cadre et des rythmes de vie.

Chaque personnel de l'Éducation nationale contribue dans son domaine à favoriser le dialogue, à enseigner le respect des règles de vie en groupe, à développer des attitudes positives dans des démarches valorisantes.

## Concepts clés

- identification des besoins et définitions des moyens en référence aux politiques nationales et aux programmes officiels
- articulation indispensable entre les projets santé, sécurité et citoyenneté
- complémentarité des missions des différents personnels de la communauté éducative. Implication des élèves et des familles.

## Du partenariat utile à une relation nécessaire

La généralisation de l'éducation à la santé et à la citoyenneté suppose une liaison forte entre les enseignements primaires et secondaires. L'outil à privilégier est le CESC.

Cette liaison peut s'organiser ainsi :

- établir un diagnostic de l'établissement ou du secteur à partir d'indicateurs concernant les besoins des élèves, les caractéristiques de l'environnement, les priorités locales
- assurer la coordination et le suivi des interventions des différents partenaires
- établir une évaluation annuelle des actions menées.

## Des projets depuis la maternelle jusqu'à la fin de la scolarité

Divers thèmes peuvent servir de supports pour atteindre les objectifs visés :

- respect de soi/ respect des autres
- équilibre et cadre de vie
- sécurité et environnement
- éducation à la sexualité



## Se documenter

### Sur un plan général

Consultez la rubrique "bibliographie" :

### Au niveau départemental

Complétez utilement votre information, notamment pour les expériences de proximité auprès du groupe départemental de pilotage des CESC.

### Coordonnateur

Mme LHERMITTE

*Inspectrice de l'Éducation nationale Information Orientation*

Inspection Académique - 6 et 8 Place du Champ de Mars - 22023 Saint Brieuc cedex 1

Tél. 02 96 60 70 39

Fax 02 96 60 70 21

### Composition du groupe

- Chefs d'établissement
  - M. CAMUS  
*Principal*
  - M. LEBRIS  
*Proviseur*
  - M. MERIAUX  
*Proviseur Conseiller DAFI*
- Médecin
  - Docteur JAFFRES  
*Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique*
- Infirmière
  - Mme LE GUYON  
*Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique*
- Assistante sociale
  - Mme OGIER  
*Assistante Sociale Responsable Départementale Conseillère Technique*

### Localement

Référez-vous à votre répertoire personnel.



## Se former

De façon générale, les plans de formation continue vous proposent des stages courts qui permettent une approche des problématiques actuelles.

De façon spécifique, en réponse aux besoins de votre communauté scolaire, vous pourrez faire appel :

- au groupe des "personnes ressources CESC"  
Elles interviennent à votre demande auprès de tout ou partie de l'équipe éducative pour vous aider à créer et à pérenniser le CESC par une information, des conseils, un accompagnement.
- à l'EDAP (équipe départementale d'animation pédagogique).

### Composition du groupe de personnes ressources CESC

- |  |   |
|--|---|
| • Mme BOURGET<br><i>Inspectrice de l'Éducation nationale</i>                         | • Mme LHERMITTE<br><i>Inspectrice de l'Éducation Nationale Information Orientation</i>    |
| • Mme BROUARD<br><i>Conseillère Principale d'Éducation</i>                           | • M. LE TROQUER<br><i>Enseignant</i>  |
| • M. CAMUS<br><i>Principal</i>   | • M. MERIAUX<br><i>Proviseur</i>  |
| • Mme GOASGUEN<br><i>Assistante Sociale</i>  | • Mme NOWAK<br><i>Médecin</i>   |
| • Mme HUGUENIN<br><i>Enseignante</i>   | • Mme OGIER<br><i>Assistante Sociale Responsable Départementale Conseillère Technique</i> |
| • Mme JAFFRES<br><i>Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique</i>       | • Mme POILVERT<br><i>Enseignante</i>  |
| • Mme LE GUYON<br><i>Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique</i> | • Mme URVOY<br><i>Infirmière</i>  |

### Contacts

*Coordonnateur CESC*  
Mme LHERMITTE  
*Inspectrice de l'Éducation Nationale Information Orientation Inspection Académique*  
6 et 8 Place du Champ de Mars  
22023 Saint Brieuc cedex 1  
Tél. 02 96 60 70 39  
Fax 02 96 60 70 21

*Conseiller DAFI*

M. MERIAUX  
*Proviseur*  
Lycée Professionnel Jules Verne  
Route de Corlay  
22205 Guingamp  
Tél. 02 96 43 71 32  
Fax 02 96 44 06 35



## Financer son projet

Vous connaissez certaines sources de financement :

- fonds propres de l'établissement
- crédits de l'état : crédits MILDT Éducation nationale  
crédits régionalisés de promotion de la santé
- subventions des collectivités territoriales avec lesquelles vous travaillez (région, département, commune)

Vous souhaitez obtenir des éléments complémentaires d'information pour maîtriser les procédures ou élargir vos sources de financement, adressez-vous à :

### Mme JAFFRES

*Médecin Responsable Départemental Conseiller  
Technique*  
20 rue Notre Dame - 22000 Saint Brieuc  
Tél. 02 96 62 18 65  
Fax 02 96 62 18 34

### Mme LE GUYON

*Infirmière Responsable Départementale Conseillère  
Technique*  
20 rue Notre Dame - 22000 Saint Brieuc  
Tél. 02 96 62 18 65  
Fax 02 96 62 18 34

### Mme OGIER

*Assistante Sociale Responsable Départementale  
Conseillère Technique*  
20 rue Notre Dame - 22000 Saint Brieuc  
Tél. 02 96 62 18 65  
Fax 02 96 62 18 34

Coordonnateur  
CESC

### Mme LHERMITTE

*Inspectrice de l'Éducation nationale Information  
Orientation*  
Inspection Académique - 6 et 8 Place du Champ de Mars  
22023 Saint Brieuc cedex 1  
Tél. 02 96 60 70 39  
Fax 02 96 60 70 21



## Faire appel à des partenaires extérieurs

Pour chaque action, le choix des partenaires extérieurs est déterminé à partir de l'effet recherché, des apports mutuels potentiels et vient enrichir les compétences mobilisées au sein de l'institution.

### Services de l'état

#### Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

1 rue du Parc  
22000 Saint Brieuc  
Tél. 02 96 62 08 09

#### Tribunal de Grande Instance

allée des Promenades  
22000 Saint Brieuc  
Tél. 02 96 62 30 00

10 place Centre  
22200 Guingamp  
Tél. 02 96 40 60 70

#### Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

4 boulevard Charner  
22022 Saint Brieuc cedex  
Tél. 02 96 78 61 62

#### Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

60 bis, rue Notre Dame  
22022 Saint Brieuc cedex  
Tél. 02 96 33 50 31

#### Police Nationale - Direction départementale de la sécurité publique

1 bis bd Waldeck Rousseau  
22000 Saint Brieuc  
Tél. 02 96 77 29 00

#### Gendarmerie Nationale

30 rue de la Gare  
22000 Saint Brieuc  
Tél. 02 96 01 50 00

#### Douanes

15 rue de Genève  
22000 Saint Brieuc  
Tél. 02 96 61 35 18

### Collectivités territoriales

#### Conseil Régional de Bretagne Direction des établissements d'enseignement

283 avenue du Général Patton  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 27 10 10

#### Conseil Général

11 place du Général de Gaulle  
22023 Saint Brieuc cedex 1  
Tél. 02 96 62 62 62

**Mairie** : référez-vous à votre  
répertoire personnel



**Faire appel à des partenaires extérieurs (suite)**

**Secteur hospitalier** Adressez-vous à :  
**Mme JAFFRES**  
*Médecin Responsable*  
*Départementale Conseiller*  
*Technique*  
 20 rue Notre Dame  
 22000 Saint Brieuc  
 Tél. 02 96 62 18 65

**Caisse d'assurance maladie** **CRAM** Service d'Education Sanitaire  
 236 rue de Chateaugiron  
 35030 Rennes cedex 9  
 Tél. 02 99 26 74 74

**CPAM**  
 106 boulevard Hoche 22000  
 Saint Brieuc  
 Tél. 02 96 01 44 44

**Secteur Associatif :** les "indispensables"

**Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES)**  
*Centre Louis Guilloux*  
 12 rue du Vau Méno  
 22000 Saint Brieuc  
 Tél. 02 96 78 46 99

**Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (CDPA)**  
*Centre médico-social "Abel Violette"*  
 76 B rue de Quintin  
 22021 Saint Brieuc cedex  
 Tél. 02 96 60 80 67

Pour toute information complémentaire , concernant notamment les perspectives de partenariat avec le secteur associatif très diversifié, adressez-vous à :

**Mme JAFFRES**  
*Médecin Responsable*  
*Départementale Conseiller*  
*Technique*  
 20 rue Notre Dame  
 22000 Saint Brieuc  
 Tél. 02 96 62 18 65

**Mme LE GUYON**  
*Infirmière Responsable*  
*Départementale Conseiller*  
*Technique*  
 20 rue Notre Dame  
 22000 Saint Brieuc  
 Tél. 02 96 62 18 65

**Mme OGIER**  
*Assistante Sociale*  
*Responsable Départementale*  
*Conseiller Technique*  
 20 rue Notre Dame  
 22000 Saint Brieuc  
 Tél. 02 96 62 18 65

qui vous apporteront les renseignements utiles sur le statut juridique de la structure concernée, ses objectifs, la compatibilité de ses modalités d'intervention avec une démarche pédagogique et éducative.



# répertoire personnel

structure

adresse

téléphone

Form with horizontal dotted lines for writing, organized into three columns corresponding to the headers: structure, adresse, and téléphone.



## Se documenter

### Sur un plan général

Consultez la rubrique "bibliographie" :

### Au niveau départemental

Complétez utilement votre information, notamment pour les expériences de proximité auprès du groupe départemental de pilotage des CESC.

### Coordonnateur

M. GUERULT

*Inspecteur d'Académie Adjoint*

*Inspection Académique - 1 boulevard du Finistère  
29558 Quimper cedex 9*

Tél. 02 98 98 98 08

Fax 02 98 98 98 09

### Composition du groupe

- Inspectrice de l'Éducation nationale  
Mme DIDIERJEAN
- Chefs d'établissement et adjoints  
Mme CAFFIERS - *Provisur adjoint*  
M. DEBRAY - *Provisur adjoint*  
M. DELARBRE - *Principal adjoint*  
M. LE TIRILLY - *Principal adjoint*
- Médecin  
Mme SEZNEC - *Médecin Responsable  
Départementale Conseiller Technique*
- Infirmière  
Mme PAUGAM - *Infirmière Responsable  
Départementale Conseillère Technique*
- Assistante Sociale  
Mme RANDY - *Assistante Sociale Responsable  
Départementale Conseillère Technique*
- Conseillère Principal d'Éducation  
Mme LOZACH
- Administratifs  
Mme HOUEIX - *Chef de division*  
Mme LE CORRE

### Localement

Référez-vous à votre répertoire personnel.



## Se former

De façon générale, les plans de formation continue vous proposent des stages courts qui permettent une approche des problématiques actuelles.

De façon spécifique, en réponse aux besoins de votre communauté scolaire, vous pourrez faire appel :

- au groupe des "personnes ressources CESC"  
Elles interviennent à votre demande auprès de tout ou partie de l'équipe éducative pour vous aider à créer et à pérenniser le CESC par une information, des conseils, un accompagnement.
- à l'EDAP (équipe départementale d'animation pédagogique).

### Composition du groupe de personnes ressources CESC

- |   |   |
|---|---|
| • M. BIZIEN<br><i>Assistant social</i>                      | • Mme LOZACH<br><i>Conseillère Principale d'Education</i>                           |
| • M. CLABON<br><i>Inspecteur de l'Education Nationale</i>   | • M. PONTHEINER<br><i>Conseiller Principal d'Education</i>                          |
| • Mme GOZZI<br><i>Conseillère d'Orientation Psychologue</i> | • Mme SEVERE<br><i>Assistante sociale</i>   |
| • Mme HENRY<br><i>Assistante sociale</i>                    | • Docteur SEZNEC<br><i>Médecin Responsable Départemental - Conseiller Technique</i> |
| • Mme HERRY<br><i>Assistante sociale</i>                    | • M. ULLMAN<br><i>Enseignant</i>  |
| • Mme KERLEAU<br><i>Infirmière</i>                          | • M. VINCENT<br><i>Proviseur</i>  |
| • M. LE BOUEC<br><i>Conseiller Principal d'Education</i>    |   |
| • M. LOLLIER<br><i>Enseignant</i>                           |   |

### Contacts

*Coordonnateur CESC*

M. GUERAULT  
*Inspecteur d'Académie Adjoint*  
*Inspection Académique*  
*1 boulevard du Finistère*  
*29558 Quimper cedex 9*  
Tél. 02 98 98 98 08  
Fax 02 98 98 98 09

*Conseiller DAFI*

Mr WILS  
*Inspecteur de l'Education Nationale adjoint*  
*Inspection Académique*  
*1 boulevard du Finistère*  
*29558 Quimper cedex 9*  
Tél. 02 98 98 98 18  
Fax 02 98 98 98 00



## Financer son projet

Vous connaissez certaines sources de financement :

- fonds propres de l'établissement
- crédits de l'état : crédits MILDT Éducation Nationale  
crédits régionalisés de promotion de la santé
- subventions des collectivités territoriales avec lesquelles vous travaillez (région, département, commune)

Vous souhaitez obtenir des éléments complémentaires d'information pour maîtriser les procédures ou élargir vos sources de financement, adressez-vous à :

Mme SEZNEC

*Médecin Responsable Départemental Conseiller  
Technique*

*Inspection Académique - 1 boulevard du Finistère  
29558 Quimper cedex 9*

Tél. 02 98 64 15 25

Mme PAUGAM

*Infirmière Responsable Départementale Conseillère  
Technique*

*Inspection Académique - 1 boulevard du Finistère  
29558 Quimper cedex 9*

Tél. 02 98 64 15 22

Mme RANDY

*Assistante Sociale Responsable Départementale  
Conseillère Technique*

*Inspection Académique - 1 boulevard du Finistère  
29558 Quimper cedex 9*

Tél. 02 98 64 15 26

Coordonnateur  
CESC

M. GUERULT

*Inspecteur d'Académie Adjoint*

*Inspection Académique - 1. Boulevard du Finistère  
29558 Quimper cedex 9*

Tél. 02 98 98 98 08



## Faire appel à des partenaires extérieurs

Pour chaque action, le choix des partenaires extérieurs est déterminé à partir de l'effet recherché, des apports mutuels potentiels et vient enrichir les compétences mobilisées au sein de l'institution.

### Services de l'état

#### Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

13 rue de la Palestine  
29196 Quimper cedex  
Tél. 02 98 64 99 00

#### Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

Cité administrative de Ty Nay  
5 boulevard du Finistère  
29324 Quimper cedex  
Tél. 02 98 64 50 50

#### Tribunal de Grande Instance

32 rue Denver  
29601 Brest cedex  
Tél. 02 98 33 78 00

6, allée du Loan Ben  
29201 Morlaix cedex  
Tél. 02 98 62 10 00

48, quai de l'Odéon  
29000 Quimper

Tél. 02 98 82 88 00

#### Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

1 avenue du Braden - Bât B  
29196 Quimper cedex  
Tél. 02 98 52 24 60

#### Police Nationale - Sécurité publique du Finistère

3 rue Théodore Le Hars  
29107 Quimper cedex  
Tél. 02 98 90 15 41

#### Gendarmerie Nationale

12 place de la Tour d'Auvergne  
29107 Quimper cedex  
Tél. 02 98 55 80 80

#### Douanes

26 boulevard de Bretagne  
29000 Quimper  
Tél. 02 98 55 04 19

5, rue Jean Macé  
29200 Brest

Tél. 02 98 80 02 80

### Collectivités territoriales

#### Conseil Régional de Bretagne Direction des établissements d'enseignement

283 avenue du Général Patton  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 27 10 10

#### Conseil Général

32 Boulevard Duplex  
29196 Quimper cedex  
Tél. 02 98 76 20 20

**Mairie** : référez-vous à votre répertoire personnel.



**Faire appel à des partenaires extérieurs (suite)**

**Secteur hospitalier** Adressez-vous à : *Inspection Académique*  
 Mme SEZNEC *1 boulevard du Finistère*  
*Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique* *29558 Quimper cedex 9*  
 Tél. 02 98 64 15 25

**Caisse d'assurance maladie** **CRAM** **CPAM**  
 Service d'Education Sanitaire Service de Prévention  
*236. rue de Chateaugiron* *18 rue République*  
*35030 Rennes cedex 9* *29000 Quimper*  
 Tél. 02 99 26 74 74 Tél. 02 98 76 41 01

**Secteur Associatif : les "indispensables"** **Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES)** **Sauvegarde de l'Enfance**  
*2 rue Edith Cavell* *14 rue de Maupertuis*  
*29000 Quimper* *29200 Brest*  
 Tél. 02 98 95 05 05 Tél. 02 98 42 19 42

**Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (CDPA)**  
*16 place Saint Corentin*  
*29000 Quimper*  
 Tél. 02 98 95 79 90

Pour toute information complémentaire, concernant notamment les perspectives de partenariat avec le secteur associatif très diversifié, adressez-vous à :

Mme SEZNEC  
*Médecin*  
**Responsable Départemental**  
**Conseiller Technique**  
*Inspection Académique*  
*1 boulevard du Finistère*  
*29558 Quimper cedex 9*  
 Tél. 02 98 64 15 25

Mme PAUGAM  
*Infirmière*  
**Responsable Départementale**  
**Conseillère Technique**  
*Inspection Académique*  
*1 boulevard du Finistère*  
*29558 Quimper cedex 9*  
 Tél. 02 98 64 15 22

Mme RANDY  
*Assistante Sociale*  
**Responsable Départementale**  
**Conseillère Technique**  
*Inspection Académique*  
*1 boulevard du Finistère*  
*29558 Quimper cedex 9*  
 Tél. 02 98 64 15 26

qui vous apporteront les renseignements utiles sur le statut juridique de la structure concernée, ses objectifs, la compatibilité de ses modalités d'intervention avec une démarche pédagogique et éducative.





## Se documenter

### Sur un plan général

Consultez la rubrique "bibliographie" :

### Au niveau départemental

Complétez utilement votre information, notamment pour les expériences de proximité, auprès du groupe départemental de pilotage des CESC.

### Coordonnateur

Mme SCHERRER-ALAÏS

*Assistante Sociale Responsable Départementale Conseillère Technique*

*Inspection Académique - 1 quai Dujardin  
35031 Rennes cedex*

Tél. 02 99 25 10 58 - Fax 02 99 25 10 13

### Composition du groupe

- Inspecteurs de l'Éducation nationale et conseillers pédagogiques
  - M. BARBIER - *Conseiller pédagogique*
  - Mme GOUY-YOTEAU - *IEN*
  - M. SALAÛN - *IEN Conseiller DAFI*
- Chefs d'établissement et adjoints
  - M. BERTRAND - *Principal Coordonnateur Prévention Bassin de Vitré*
  - M. DOSTAL - *Principal Coordonnateur Prévention Bassin de Rennes Sud*
  - M. HUVE - *Principal Coordonnateur Prévention Bassin de Saint Malo*
  - M. MORDELET - *Proviseur adjoint Coordonnateur Prévention Bassin de Fougères*
  - Mme PASGRIMAUD - *Proviseur adjoint Coordonnateur Prévention Bassin de Redon*
  - Mme SOULIMANT - *Proviseur adjoint Coordonnateur Prévention Bassin de Rennes Nord*
- Médecin
  - Mme HELEINE - *Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique*
- Infirmière
  - Mme CHAPELLE - *Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique*
- Administratifs
  - M. PLESTAN - *Chef de division*
  - M. TREBILLON - *Chef de division*

### Localement

Référez-vous à votre répertoire personnel.



## Se former

De façon générale, les plans de formation continue vous proposent des stages courts qui permettent une approche des problématiques actuelles.

De façon spécifique, en réponse aux besoins de votre communauté scolaire, vous pourrez faire appel :

- au groupe des "personnes ressources CESC"  
Elles interviennent à votre demande auprès de tout ou partie de l'équipe éducative pour vous aider à créer et à pérenniser le CESC par une information, des conseils, un accompagnement.
- à l'EDAP (équipe départementale d'animation pédagogique).

### Composition du groupe de personnes ressources CESC

- |  |  |
|--|--|
| • Mme CHAPELLE<br><i>Infirmière Responsable<br/>Départementale<br/>Conseillère Technique</i> | • Mme HUE<br><i>Enseignante</i>  |
| • Mme CORBEL<br><i>Assistante sociale</i>  | • Mme PASGRIMAUD<br><i>Proviseur adjoint</i>   |
| • Mme COZ<br><i>Conseillère Principale<br/>d'Education</i>                                   | • M. ROUQUETTE<br><i>Proviseur</i>   |
| • Mme DELEFOSSE<br><i>Médecin</i>  | • M. SALAUN<br><i>Inspecteur de l'Éducation<br/>nationale Conseiller DAFI</i>                                  |
| • Mme DREAN<br><i>Infirmière</i>   | • Mme SCHERRER-ALAÏS<br><i>Assistante Sociale<br/>Responsable<br/>Départementale<br/>Conseillère Technique</i> |
| • Mme HELEINE<br><i>Médecin Responsable<br/>Départemental Conseiller<br/>Technique</i>       | • Mme SOULIMANT<br><i>Proviseur adjoint</i>  |

### Contacts

Coordonnateur CESC  
Mme SCHERRER-ALAÏS  
*Assistante Sociale Responsable  
Départementale Conseillère  
Technique*  
Inspection Académique  
1 quai Dujardin  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 25 10 58  
Fax 02 99 25 10 13

Conseiller DAFI  
Mr SALAÛN  
*Inspecteur de l'Éducation  
nationale*  
Inspection Académique  
1 quai Dujardin  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 25 10 14  
Fax 02 99 25 11 49



## Financer son projet

Vous connaissez certaines sources de financement :

- fonds propres de l'établissement
- crédits de l'état : crédits MILDT Education nationale  
crédits régionalisés de promotion de la santé
- subventions des collectivités territoriales avec lesquelles vous travaillez (région, département, commune)

Vous souhaitez obtenir des éléments complémentaires d'information pour maîtriser les procédures ou élargir vos sources de financement, adressez-vous à :

Mme HELEINE

*Médecin Responsable Départemental Conseiller  
Technique*

*Inspection Académique – 1 quai Dujardin  
35031 Rennes cedex*

Tél. 02 99 25 10 56

Fax 02 99 25 10 13

Mme CHAPELLE

*Infirmière Responsable Départementale Conseillère  
Technique*

*Inspection Académique – 1 quai Dujardin  
35031 Rennes cedex*

Tél. 02 99 25 11 33

Fax 02 99 25 10 13

Coordonnateur  
CESC

Mme SCHERRER-ALAÏS

*Assistante Sociale Responsable Départementale  
Conseillère Technique*

*Inspection Académique – 1 quai Dujardin  
35031 Rennes cedex*

Tél. 02 99 25 10 58

Fax 02 99 25 10 13



## Faire appel à des partenaires extérieurs

Pour chaque action, le choix des partenaires extérieurs est déterminé à partir de l'effet recherché, des apports mutuels potentiels et vient enrichir les compétences mobilisées au sein de l'institution.

### Services de l'état

**Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports**  
4 avenue du Bois Labbé  
35043 Rennes cedex  
Tél. 02 99 25 24 00

**Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales**  
ZAC Beaugerard  
13 avenue de Cucillé  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 02 18 00

**Tribunal de Grande Instance de Rennes**  
Cité Judiciaire  
7 rue Pierre Abélard  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 65 37 37

**Tribunal de Grande Instance de Saint Malo**  
1 place Saint Aaron  
35412 Saint-Malo cedex  
Tél. 02 99 20 20 20

**Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse**  
24 avenue des Français Libres  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 31 36 37

**Police Nationale**  
22 boulevard de la Tour d'Auvergne  
35043 Rennes cedex  
Tél. 02 99 65 00 22

**Service Régional de la Police Judiciaire**  
22 boulevard de la Tour d'Auvergne  
35043 Rennes cedex  
Tél. 02 99 79 87 87

**Gendarmerie Nationale – Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile**  
Caserne Marguerite  
85 boulevard Clémenceau  
35032 Rennes cedex  
Tél. 02 99 32 52 36

**Brigade de Gendarmerie de Redon**  
6 rue Riaudaie  
35603 Redon cedex  
Tél. 02 99 72 16 28

**Douanes Division de Saint-Malo**  
85 avenue des Portes Cartier  
35404 Saint-Malo cedex  
Tél. 02 99 40 63 30

### Collectivités territoriales

**Conseil Régional de Bretagne - Direction des établissements d'enseignement**  
283 avenue du Général Patton  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 27 10 10

**Conseil Général**  
1 avenue de la Préfecture  
35042 Rennes cedex  
Tél. 02 99 02 35 35

Mairie : référez-vous à votre répertoire personnel.



**Faire appel à des partenaires extérieurs (suite)**

**Secteur hospitalier**

Adressez-vous à :  
Mme HELEINE  
*Médecin Responsable  
Départementale Conseiller  
Technique*

*Inspection Académique  
1 quai Dujardin  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 25 10 56*

**Caisse d'assurance maladie**

**CRAM**  
Service d'Education Sanitaire  
*236 rue de Chateaugiron  
35030 Rennes cedex 9  
Tél. 02 99 26 74 74*

**CPAM**  
Service Promotion de la Santé  
*Cours des Alliés  
35024 Rennes  
Tél. 02 99 29 43 66*

**Secteur Associatif : les "indispensables"**

**Comité Départemental d'Éducation Sanitaire et Sociale (CODESS)**  
*1 place du Maréchal Juin  
35000 Rennes  
Tél. 02 99 67 10 50*

**Association d'Aide aux Toxicomanes, de Prévention et de Formation (ATPF)**  
*8 rue Alain Gerbault  
35000 Rennes  
Tél. 02 99 30 82 70*

**Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (CDPA)**  
*3 allée René Hïrel  
35000 Rennes  
Tél. 02 99 31 58 55*

**Centre d'Information et de Ressources sur les Drogues et les Dépendances**  
*21 rue Victor Hugo  
35000 Rennes  
Tél. 02 23 20 14 60*

Pour toute information complémentaire, concernant notamment les perspectives de partenariat avec le secteur associatif très diversifié, adressez-vous à :

Mme HELEINE  
*Médecin Responsable  
Départementale Conseiller  
Technique  
Inspection Académique  
1 quai Dujardin  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 25 10 56*

Mme CHAPELLE  
*Infirmière Responsable  
Départementale Conseillère  
Technique  
Inspection Académique  
1 quai Dujardin  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 25 11 33*

Mme SCHERRER-ALAÏS  
*Assistante Sociale  
Responsable Départementale  
Conseillère Technique  
Inspection Académique  
1 Quai Dujardin  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 25 10 58*

qui vous apporteront les renseignements utiles sur le statut juridique de la structure concernée, ses objectifs, la compatibilité de ses modalités d'intervention avec une démarche pédagogique et éducative.





## Se documenter

### Sur un plan général

Consultez la rubrique "bibliographie" :

### Au niveau départemental

Complétez utilement votre information, notamment pour les expériences de proximité auprès du groupe départemental de pilotage des CESC.

### Coordonnateur

Mme LELAN

*Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique*

Service Promotion de la Santé en faveur des élèves

12 bis rue Richemont 56000 Vannes

Tél. 02 97 42 47 63 - Fax 02 97 69 00 19

### Composition du groupe

- Inspecteur d'Académie Adjoint  
M. RONCERAY - *Conseiller DAFI*
- Inspectrice de l'Education Nationale  
Mme COTTY - *Correspondant CESC Bassin de Pontivy*
- Chefs d'établissement  
M. DANGUILLAUME - *Principal, Correspondant CESC Bassin de Ploërmel*  
M. MONCHAUX - *Principal, Correspondant CESC Bassin de Lorient*
- Médecin  
Mme RABILLER - *Correspondant CESC Bassin d'Auray*
- Infirmière  
Mme DREVAL - *Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique*
- Assistantes sociales  
Mme GAY - *Correspondant CESC Bassin de vannes*  
Mme VESSIER - *Assistante Sociale Responsable Départementale Conseillère Technique*
- Conseiller Principal d'Education  
Mme LACONI - EDAP
- Enseignante  
Mme CARLON - EDAP  
Mme JOLY - EDAP

### Localement

Référez-vous à votre répertoire personnel.



## Se former

De façon générale, les plans de formation continue vous proposent des stages courts qui permettent une approche des problématiques actuelles.

De façon spécifique, en réponse aux besoins de votre communauté scolaire, vous pourrez faire appel :

- au groupe des "personnes ressources CESC"  
Elles interviennent à votre demande auprès de tout ou partie de l'équipe éducative pour vous aider à créer et à pérenniser le CESC par une information, des conseils, un accompagnement.
- à l'EDAP (équipe départementale d'animation pédagogique).

### Composition du groupe de personnes ressources CESC

- |   |   |
|---|---|
| • M. CHEREAU<br><i>Inspecteur de l'Education Nationale</i>  | • M. LERAT<br><i>Principal</i>                            |
| • M. GUILLERY<br><i>Inspecteur de l'Education Nationale</i> | • M. MALLARD<br><i>Conseiller pédagogique</i>             |
| • Mme JACQUEMIN<br><i>Médecin</i>                           | • Mme PERAN<br><i>Assistante sociale</i>                  |
| • Mme JAMBON<br><i>Médecin</i>                              | • Mme PERESSE<br><i>Proviseur</i>                         |
| • Mme JAOUEN<br><i>Assistante sociale</i>                   | • M. RANNOU<br><i>Inspecteur de l'Education Nationale</i> |
| • M. LAURENT<br><i>Principal</i>                            | • M. RANNOU<br><i>Principal</i>                           |
| • Mme LE DOUARIN<br><i>Assistante sociale</i>               | • Mme RAULT<br><i>Infirmière</i>                          |
| • Mme LE MESTE<br><i>Infirmière</i>                         | • M. VILLERBU<br><i>Assistant social</i>                  |

### Contacts

*Coordonnateur CESC*  
Mme LELAN  
*Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique*  
*Service Promotion de la Santé*  
12 bis, rue Richemont  
56000 Vannes  
Tél. 02 97 42 47 63  
Fax 02 97 69 00 19

*Conseiller DAFI*  
M. RONCERAY  
*Inspecteur d'Académie Adjoint*  
*Inspection Académique*  
*Cité Administrative*  
13 avenue Saint Symphorien -  
56019 Vannes cedex  
Tél. 02 97 01 86 62  
Fax 02 97 01 86 58



## Financer son projet

Vous connaissez certaines sources de financement :

- fonds propres de l'établissement
- crédits de l'état : crédits "MILDT Éducation nationale", crédits régionalisés de promotion de la santé
- subventions des collectivités territoriales avec lesquelles vous travaillez (région, département, commune)

Vous souhaitez obtenir des éléments complémentaires d'information pour maîtriser les procédures ou élargir vos sources de financement, adressez-vous à :

Mme DREVAL

*Infirmière Responsable Départementale Conseillère Technique*

Service Promotion de la Santé en faveur des Elèves  
12 bis rue Richemont  
56000 Vannes  
Tél. 02 97 42 47 63  
Fax 02 97 69 00 19

Mme VESSIER

*Assistante sociale Responsable Départementale Conseillère Technique*

Inspection Académique - Cité Administrative  
13 avenue Saint Symphorien - 56019 Vannes cedex  
Tél. 02 97 01 86 76  
Fax 02 97 01 86 94

Coordonnateur  
CESC

Mme LELAN

*Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique*

Service Promotion de la Santé en faveur des Elèves  
12 bis rue Richemont  
56000 Vannes  
Tél. 02 97 42 47 63  
Fax 02 97 69 00 19



## Faire appel à des partenaires extérieurs

Pour chaque action, le choix des partenaires extérieurs est déterminé à partir de l'effet recherché, des apports mutuels potentiels et vient enrichir les compétences mobilisées au sein de l'institution.

### Services de l'état

**Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports**  
Rue Montaigne  
56019 Vannes cedex  
Tél. 02 97 46 29 29

**Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales**  
32 boulevard de la résistance  
56019 Vannes cedex  
Tél. 02 97 54 77 00

**Tribunal de Grande Instance**  
Rue Maître Pierre Esvelin  
56100 Lorient  
Tél. 02 97 84 12 50  
22 place de la République  
56019 Vannes  
Tél. 02 97 43 77 00

**Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse**  
4 rue Colonel Pobeguin 56000 Vannes  
Tél. 02 97 42 49 70

**Police Nationale**  
13 boulevard de la Paix  
56000 Vannes  
Tél. 02 97 68 33 33

**Gendarmerie Nationale**  
2 place de la Libération  
56000 Vannes  
Tél. 02 97 54 75 00

**Douanes**  
36 avenue Paul Cezanne  
56000 Vannes  
Tél. 02 97 63 33 28

### Collectivités territoriales

**Conseil Régional de Bretagne  
Direction des établissements d'enseignement**  
283 avenue du Général Patton  
35031 Rennes cedex  
Tél. 02 99 27 10 10

**Conseil Général**  
Rue Saint Tropez  
56009 Vannes cedex  
Tél. 02 97 54 80 00

**Mairie** : référez-vous à votre répertoire personnel.



**Faire appel à des partenaires extérieurs (suite)**

<b>Secteur hospitalier</b>	<p>Adressez-vous à :</p> <p>Mme LELAN <i>Médecin Responsable Départemental Conseiller Technique</i></p>	<p><i>Service Promotion de la Santé en faveur des Elèves 12 bis rue Richemont 56000 Vannes Tél. 02 97 42 47 63</i></p>
----------------------------	---	--

<b>Caisse d'assurance maladie</b>	<p><b>CRAM</b> Service d'Education Sanitaire 236 rue de Chateaugiron 35030 Rennes cedex 9 Tél. 02 99 26 74 74</p>	<p><b>CPAM</b> 37 boulevard de la Paix 56000 Vannes Tél. 02 97 01 56 56</p>
-----------------------------------	---	---

<b>Secteur Associatif :</b> les "indispensables"	<p><b>Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES)</b> <i>Hôpital Bretagne Atlantique 56017 Vannes cedex Tél. 02 97 01 43 71</i></p> <p><b>Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme (CDPA)</b> <i>2 rue Marcellin Berthelot 56000 Vannes Tél. 02 97 63 86 86</i></p>	<p><b>Soins Prévention Information Drogue (SPID)</b> <i>47 rue Ferdinand le Dressay 56000 Vannes Tél. 02 97 01 34 18</i></p> <p><i>15 rue Paul Guieysse 56100 Lorient Tél. 02 97 21 47 71</i></p> <p><b>Info Jeunes 56</b> <i>39 bis rue Albert 1<sup>er</sup> 56000 Vannes Tél. 02 97 46 40 71</i></p>
---	--	---

Pour toute information complémentaire, concernant notamment les perspectives de partenariat avec le secteur associatif très diversifié, adressez-vous à :

**Mme LELAN**  
*Médecin Responsable  
Départemental Conseiller  
Technique  
Service Promotion de la Santé  
en faveur des Elèves  
12 bis rue Richemont  
56000 Vannes  
Tél. 02 97 42 47 63*

**Mme LE GUYON**  
*Infirmière Responsable  
Départementale Conseillère  
Technique  
Service Promotion de la Santé  
en faveur des Elèves  
12 bis rue Richemont  
56000 Vannes  
Tél. 02 97 42 47 63*

**Mme VESSIER**  
*Assistante Sociale  
Responsable Départementale  
Conseillère Technique  
Inspection Académique  
13 avenue Saint Symphorien  
56019 Vannes cedex  
Tél. 02 97 01 86 48*

qui vous apporteront les renseignements utiles sur le statut juridique de la structure concernée, ses objectifs, la compatibilité de ses modalités d'intervention avec une démarche pédagogique et éducative.





## Bibliographie

Le projet académique 2000-2003 insiste pour "préparer l'avenir professionnel et citoyen des jeunes" sur l'importance de :

- "développer des dispositifs permettant l'exercice de la responsabilité de l'apprentissage de la démocratie " (page 24 du projet)
- "renforcer la politique de prévention et améliorer les conditions de vie des élèves au sein de l'établissement scolaire" (page 26 du projet)

Ces deux orientations directement liées au CESC affirment la volonté académique de faire prendre vie aux textes qui fondent la politique nationale de prévention.

### Textes clefs incontournables

- Loi n°98.657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Titre II – Chapitre V "droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture" articles 140 à 149 (JO du 31 juillet 1998)
- Circulaire n°97.1223 du 23 mai 1997 "mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel" (BO n°22 du 29 mai 1997)
- Circulaire n°98.108 du 1<sup>er</sup> juillet 1998 "prévention des conduites à risques et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté" (BO n°28 du 9 juillet 1998)
- Circulaire n°98.140 du 7 juillet 1998 "éducation à la citoyenneté dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire" (BO n°29 du 16 juillet 1998)
- Circulaire n°98.237 du 24 novembre 1998 "orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège" (BO n°45 du 3 décembre 1998)
- BO hors série n°9 du 4 novembre 1999 "repères pour la prévention des conduites à risques"

### Ouvrages de référence

#### Outils pédagogiques

#### Services nationaux d'aide téléphonique

Consultez le BO hors série n°9 du 4 novembre 1999 - volume II (pages 52 à 55)

### Site internet de la MILDT

<http://www.drogues.gouv.fr>



## Annexes

- Sommaires du BO hors série n°9 du 4 novembre 1999  
“Repères pour la prévention des conduites à risques”



**VOL. 1 : GUIDE PRATIQUE**

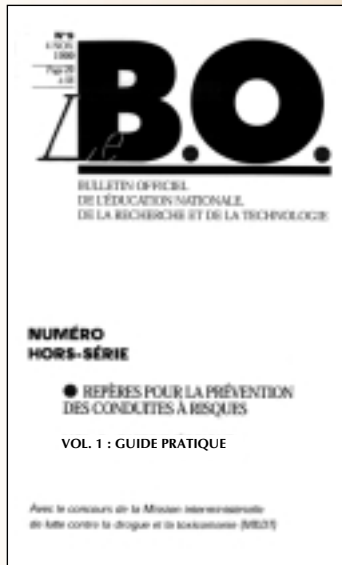


**VOL. 2 : GUIDE THÉORIQUE**

- Note de cadrage académique du 4 mai 2000



## Annexes - 80 Hors série n°9 (suite)



### VOLUME 1

GUIDE PRATIQUE "REPÈRES" POUR LA PRÉVENTION  
DES CONDUITES À RISQUES  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES  
*Circulaire n°99-175 du 2-11-1999*  
(NOR : SCOE9902434C)

### OBJECTIFS ET CLÉS POUR AGIR POUR UNE POLI- TIQUE DE PRÉVENTION À L'ÉCOLE

#### 1.1 Comportements qui posent problème

- 1.1.1 Un élève de 4<sup>ème</sup> dont l'arrivée est récente dans l'établissement refuse de travailler [...] commet des actes de violence
- 1.1.2 Des élèves d'une classe de 1ère découvrent au retour des vacances qu'un de leurs camarades s'est suicidé
- 1.1.3 Un élève de seconde, en situation d'échec, bizute ses camarades

#### 1.2 Absentéisme

- 1.2.1 Un enseignant signale le cas d'un élève qui sèche les cours et certains contrôles [...]. Ses absences sont justifiées par les parents
- 1.2.2 Une élève arrive dans un collège en 3<sup>ème</sup>. Elle est signalée comme fugueuse. Elle reprend ses fugues et ses absences sans justification
- 1.2.3 Dans un lycée professionnel, un élève majeur est souvent absent

#### 1.3 Consommation d'alcool

- 1.3.1 Des élèves de 3<sup>ème</sup> d'un collège ont pour habitude de boire le week-end
- 1.3.2 Des cannettes abandonnées dans le gymnase sont découvertes par un personnel de service
- 1.3.3 Un élève de lycée s'endort en cours. Il est en état d'ébriété

#### 1.4 Trafic, consommation de drogue

- 1.4.1 Un surveillant découvre derrière le gymnase un élève en train de fumer un joint
- 1.4.2 Un principal de collège découvre un élève dans un état manifestement anormal
- 1.4.3 Un éducateur informe un principal de collège que des élèves de troisième consomment des drogues
- 1.4.4 Un problème de racket met à jour un trafic de drogue dans un collège
- 1.4.5 Un élève est envoyé à l'infirmerie par un enseignant qui s'étonne de son comportement

#### 1.5 Rumeur

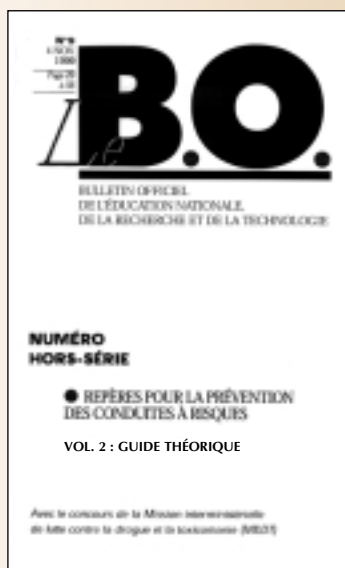
Lors de discussions avec un professeur principal, des élèves laissent supposer la raison de leur fatigue scolaire

#### 1.6 Usage détourné de médicaments

Une élève de 1<sup>ère</sup> est envoyée à l'infirmerie par la conseillère principale d'éducation. Elle ne se sent pas bien



## Annexes - 80 Hors série n°9 (suite)



### VOLUME 2

GUIDE THÉORIQUE  
(hs9vol2.pdf - 1 374 Ko - 27 pages)

#### 2.1 Rappel de la loi

- 2.1.1 Pédagogie de la loi
- 2.1.2 Relations avec l'autorité judiciaire

#### 2.2 Consommation de substances psychoactives

- 2.2.1 Tableau des produits et leurs effets
- 2.2.2 Évolution des modes de consommation

#### 2.3 L'adolescence : au carrefour des risques et des potentialités

- 2.3.1 L'adolescence
- 2.3.2 La question des risques
- 2.3.3 Les signaux d'appel
- 2.3.4 Les repérages dans le groupe
- 2.3.5 L'interprétation des signaux

- 2.3.6 Le passage du relais
- 2.3.7 Questions parfois posées par les adolescents aux adultes
- 2.3.8 Facteurs de protection

#### 2.4 Organisation de la prévention dans l'établissement

- 2.4.1 La politique de l'établissement
- 2.4.2 Le climat de l'établissement
- 2.4.3 Le règlement intérieur, la sanction  
Le traitement de la rumeur
- 2.4.5 Le traitement de l'absentéisme
- 2.4.6 Un exemple d'organisation de la prévention : "la commission de suivi"
- 2.4.7 Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

#### 2.5 Rôle des partenaires extérieurs

#### BIBLIOGRAPHIE

Liste des ouvrages de référence et des outils pédagogiques  
Liste des textes réglementaires



## Note de cadrage académique

*Au regard d'une année de bilan de fonctionnement des CESC, cette note de cadrage a pour objectif de préciser les principes fondamentaux qu'il convient de ne pas perdre de vue dans l'organisation de ce dispositif. Elle vise, sur quelques points essentiels à rappeler, au niveau académique, les objectifs arrêtés dans la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1998 et les principes dont doivent s'inspirer les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Par ailleurs, il convient de se référer aux 21 orientations académiques pour le XXI<sup>ème</sup> siècle et notamment la 11<sup>ème</sup> ambition "avenir".*

### Du lien entre éducation citoyenne et santé

Associer dans un même processus éducatif les notions de santé et de citoyenneté ne participe pas de l'évidence. En fait, il s'agit bien de renouveler une approche de ce problème en mettant en oeuvre une démarche globale de prévention qui, associant jeunes et adultes au sein de l'École, permet, en favorisant l'adoption de comportements initiaux, de combattre et de réduire les conduites à risques. Dans ce cadre et quel que soit le type d'action menée, il est indispensable de favoriser l'interaction entre trois niveaux d'intervention :

- la valorisation des capacités individuelles des élèves par le renforcement de l'estime de soi et la construction de leur identité par la reconnaissance de l'altérité.
- l'implication forte des pairs dans l'action qu'ils soient délégués dans diverses instances ou simplement élèves d'une classe.
- l'utilisation pertinente des différentes instances concernées à l'intérieur d'une école ou d'un établissement (CA, CVL etc) et recours aux partenaires extérieurs pour ouvrir institutionnellement l'établissement à son environnement et garantir la cohérence des messages.

Développer le sens de la responsabilité des élèves vis à vis d'eux-mêmes et vis à vis des autres en intégrant dans une démarche globale de promotion de la santé qui fait de son socle la construction de l'autonomie face aux dépendances abusives aberrantes, telle est la mission citoyenne des CESC dont l'action est d'autant plus légitimée qu'elle vise à répondre à la réalité de l'établissement et du tissu social qui l'entoure.

### Des missions et des compétences des CESC

Les missions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté sont clairement définies dans le paragraphe 3.1 de la circulaire n° 98.108 du 1<sup>er</sup> juillet 1998.

Il convient, néanmoins, d'insister sur le fait, que le CESC ne saurait se substituer aux autres instances de l'établissement ou de l'école notamment pour ce qui est des décisions qui concernent la remédiation à des situations individuelles d'élèves. Il appartient plutôt au CESC de définir, au regard des besoins et des spécificités de l'environnement d'un établissement, une politique d'action qui mette en cohérence les initiatives prises à l'interne de l'établissement avec celles qui exigent la mise en place d'un partenariat. Dans ce cadre, il apparaît souhaitable que le CESC prenne appui sur la formulation des valeurs qui légitiment son



## Annexes - Note de cadrage académique (suite)



action et en constituent le socle, qu'il spécifie le champ des attributions de ses différents membres et qu'il définisse un programme d'action. Le CESC fait partie intégrante du projet d'établissement et du projet d'école dont il constitue un des outils de pilotage. Sa création doit être soumise à l'approbation du conseil d'administration et les actions menées doivent faire l'objet d'un bilan annuel devant la même instance.

### Du partenariat

Outil privilégié de coordination des différents partenaires comme le souligne la circulaire du 1er juillet 1998, le CESC s'inscrit, néanmoins, dans une logique fortement centrée sur l'établissement à l'intérieur de laquelle l'institution éducative a un rôle prépondérant à jouer.

Né de la nécessité d'apporter une réponse nouvelle à des problèmes nouveaux, le partenariat ne s'impose pas comme un a priori mais participe d'une volonté d'opérer un rapprochement avec des instances extérieures pour définir et mettre en place des stratégies propres à réduire les tensions et à résoudre des problématiques collectives.

Concernant ce partenariat, il convient donc d'être particulièrement attentif sur les points suivants :

- ***Quels sont les domaines touchés par l'obligation de mettre en oeuvre une politique partenariale ?***

De ce point de vue, les priorités définies en termes de besoin peuvent varier d'un établissement à l'autre.

- ***Quels sont les partenaires impliqués ?***

Cette identification, nécessaire à la définition des champs de compétence et de nature à éviter une dilution des responsabilités, concerne aussi bien le partenariat interne (les membres de la communauté éducative) que celui réservé à des actions avec des personnes ou des institutions hors Éducation nationale.

- ***Quels sont les modes de fonctionnement du partenariat ?***

Ces modes sont intimement liés aux fonctions remplies par les acteurs, à la relation qu'ils sont capables d'établir entre eux et du type de réseau qu'ils sont amenés à construire.

D'une façon générale, et pour ce qui touche le CESC, les partenaires extérieurs à l'établissement ont pour vocation de compléter et d'enrichir un programme d'action dont le pilotage reste aux mains du chef d'établissement et des équipes pédagogiques, éducatives et socio-médicales, lesquelles doivent garder la maîtrise de la politique à conduire et éviter, de la sorte, les risques d'aléas.

On souligne en particulier la nécessité de recourir en premier lieu aux compétences des personnels de l'Éducation nationale toutes les fois que cela est possible. Par ailleurs, pour éviter les sollicitations excessives des partenaires, les actions pourront être fédérées sur plusieurs établissements.

Dispositif essentiel d'une politique cohérente qui vise à prévenir les conduites à risque, les Comités d'Éducation à la santé et à la citoyenneté s'inscrivent dans une dynamique du changement par l'introduction du concept de «citoyenneté», par un recentrage sur l'établissement et son projet et, enfin, par la nécessité de définir, dans un cadre partenarial, le rôle joué par chacun selon sa professionnalité à partir du repérage des problèmes soulevés.



## Groupe de rédaction

**A. BARBIER**  
Conseiller Pédagogique Circonscription Rennes III

**D. CATALAN**  
Proviseur Vie Scolaire - Conseiller DAFI  
pour les personnels d'encadrement

**F. GOUY-YOTEAU**  
Inspectrice de l'Éducation Nationale

**M. HELEINE**  
Médecin Responsable Départementale Conseiller  
Technique du Directeur des Services  
Départementaux de l'Éducation Nationale  
en Ille-et-Vilaine

**M. JACQUEMIN**  
Médecin de l'Éducation nationale

**C. MERIAUX**  
Conseiller DAFI des Côtes d'Armor (22)

**R. PAUGAM**  
Infirmière Responsable Départementale Conseillère  
Technique de l'Inspecteur d'Académie Directeur  
des Services Départementaux de l'Éducation  
Nationale dans le Finistère

**E. RENETAUD**  
Assistante Sociale Scolaire

**J. ROUQUETTE**  
Proviseur

**N. RUAULT**  
Division des Établissements et de l'Action Éducative  
- Rectorat

### Contacts

**D. CATALAN**  
Proviseur Vie Scolaire  
Conseiller DAFI pour les person-  
nels d'encadrement  
Rectorat - DAFI  
96 rue d'Antrain - CS 34415  
35044 Rennes cedex  
Tél. 02 99 84 82 37

**M. HELEINE**  
Médecin Responsable  
Départementale Conseiller Technique  
du Directeur des Services  
Départementaux de l'Éducation  
nationale en Ille-et-Vilaine  
Inspection Académique  
1 quai Dujardin  
35031 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 25 10 56

